



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



communauté du
PAYS D'AIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 15 DECEMBRE 2011
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2011_A182

OBJET : Ressources - Rapport sur l'état et l'évolution de la dette - Délégation d'attribution du Conseil de Communauté au Président, en matière d'emprunt, de gestion de la dette et de gestion de la trésorerie

Le 15 décembre 2011, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 9 décembre 2011, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse - AGARRAT Henri - AGOPIAN Jacques - AMAROUCHE Annie - AMIEL Michel - ARNAUD Christian - BABULEAUD Jean-Pierre - BARBAT-BLANC Odile - BARRET Guy - BAUTZMANN Marcel - BELLUCCI Angélique - BENON Charlotte - BERNARD Christine - BLAIS Jean-Paul - BONFILLON Jean - BORDET André - BOULAN Michel - BOYER Michel - BRAMI Héliot - BRAMOULLÉ Gérard - BUCCI Dominique - BUCKI Jacques - BURLE Christian - CANAL Jean-Louis - CASSAN René - CATELIN Mireille - CHARDON Robert - CHARRIN Philippe - CHAZEAU Maurice - CHORRO Jean - CIOT Jean-David - CRISTIANI Georges - CURINIER Erick - DAVENNE Chantal - DE PERETTI François-Xavier - DELAVET Christian - DELOCHE Gérard - DESCLOUX Odette - DEVESA Brigitte - DI CARO Sylvaine - DRAOUZIA Dabha - DUCATEZ-CHEVILLARD Christine - DUPERREY Lucien - FERAUD Jean-Claude - GACHON Loïc - GALLESE Alexandre - GARÇON Jacques - GARNIER Eliane - GASCUEL Jean - GERACI Gérard - GOIRAND Daniel - GOURNES Jean-Pascal - GROSDÉMANGE Gérard - GROSSI Jean-Christophe - GUEZ Daniel - GUINIERI Frédéric - HAMARD OULMI Nadira - JAUME Emmanuelle - JOISSAINS Sophie - JONES Michèle - JOUVE Mireille - LAFON Henri - LARNAUDIE Patricia - LEGIER Michel - LONG Danielle - MANCEL Joël - MARTIN Régis - MARTIN Richard - MAURET Jacques - MAURICE Jany - MERSALI Malik - MICHEL Claude - MICHEL Marie-Claude - MONDOLONI Jean-Claude - MORBELLI Pascale - MOUGIN Jacques - MOYA Patrick - MUSSET Alain - NICOLAOU Jean-Claude - OLLIVIER Arlette - ORCIER Annie - PATOT Gérard - PERRIN Jean-Claude - PERRIN Jean-Marc - PIERRON Liliane - PIN Jacky - RIVET-JOLIN Catherine - ROUARD Alain - SANGLINE Bruno - SUSINI Jules - TAULAN Francis - TRINQUIER Noëlle - VENEL Gérard - VEYRUNES Bernard - VILLEVIELLE Robert

Etai(en)t excusé(s) et suppléé(s) : LAGIER Robert suppléé par SANTINI Joseph-Marie - LECLERC Jean-François suppléé par ODERMATH Eric - MALLET Raymond suppléé par MAUNIER André - ROVARINO Isabelle suppléée par MENGEAUD Julien - VALETA Marie-José suppléée par HAMY François

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALBERT Guy donne pouvoir à PIZOT Roger - AREZKI Alain donne pouvoir à DESCLOUX Odette - BONTHOUX Odile donne pouvoir à JONES Michèle - BOUTILLOT Guy donne pouvoir à MANCEL Joël - BRUNET Danièle donne pouvoir à GARÇON Jacques - CHEVALIER Eric donne pouvoir à BERNARD Christine - CONTE Marie-Ange donne pouvoir à HAMARD OULMI Nadira - DAGORNE Robert donne pouvoir à BONFILLON Jean - DECARA Yannick donne pouvoir à GERACI Gérard - DEMENGE Jean donne pouvoir à JOUVE Mireille - DEVAUX Pierre donne pouvoir à DEVESA Brigitte - FENESTRAZ Martine donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe - FERAUD Pierre donne pouvoir à AMAROUCHE Annie - FILIPPI Claude donne pouvoir à CRISTIANI Georges - FOUQUET Robert donne pouvoir à CHAZEAU Maurice - GARCIA Daniel donne pouvoir à PATOT Gérard - GERARD Jacky donne pouvoir à GARNIER Eliane - GUINDE André donne pouvoir à DE PERETTI François-Xavier - LICCIA Marcel donne pouvoir à MORBELLI Pascale - LOUIT Christian donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard - MEDVEDOWSKY Alexandre donne pouvoir à AGOPIAN Jacques - MERGER Reine donne pouvoir à DELOCHE Gérard - MOINE Anne donne pouvoir à PIN Jacky - NELIAS Mireille donne pouvoir à BUCCI Dominique - PAOLI Stéphane donne pouvoir à PIERRON Liliane - PELLENC Roger donne pouvoir à LAFON Henri - PORTE Henri-Michel donne pouvoir à MICHEL Claude - RENAUDIN Michel donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude - ROUGIER Jacques donne pouvoir à CURINIER Erick - SAEZ Jean-Pierre donne pouvoir à CHARDON Robert - SANTAMARIA Danielle donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre donne pouvoir à BARBAT-BLANC Odile - SILVESTRE Catherine donne pouvoir à DI CARO Sylvaine - SLISSA Monique donne pouvoir à AMIEL Michel - TERME Françoise donne pouvoir à OLLIVIER Arlette

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : DILLINGER Laurent - DUFOUR Jean-Pierre - MATAS Henri - MOHAMMEDI Amaria - PIZOT Roger - POITOU Frédéric - POTIE François - ROUSSEL Jacques - TONIN Victor

Secrétaire de séance : Odile BARBAT-BLANC

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

02_1_08

CONSEIL DU 15 DECEMBRE 2011

Rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ

Thématique : Ressources / Finances

Objet : Rapport sur l'état et l'évolution de la dette – Délégation d'attribution du Conseil de Communauté au Président en matière d'emprunt, de gestion de la dette et de gestion de la trésorerie.

Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

La circulaire ministérielle n°IOCB1015077C en date du 25 juin 2010 relative aux produits financiers offerts aux collectivités territoriales, rappelle les risques inhérents à la gestion active de la dette. Cette circulaire rend fortement souhaitable la pratique d'un rapport annuel détaillé sur l'état et l'évolution de la dette pour informer l'assemblée délibérante et préconise de limiter la durée de la délégation au Président en la renouvelant chaque année.

Exposé des motifs :

I – Rapport sur l'état et l'évolution de l'encours de dette

Avec la montée en charge du programme d'investissement, la Communauté du Pays d'Aix a été amenée à emprunter depuis six ans auprès des établissements bancaires pour couvrir ses besoins de financement.

La Communauté s'inscrit dans une politique de maîtrise de sa gestion de dette et la gestion active de cette dernière concilie l'objectif majeur de minimiser les frais financiers avec celui de maîtrise des aléas liés à la fluctuation des taux d'intérêt. Les contrats bancaires souscrits jusqu'à présent ont permis à la Communauté de gérer de la façon la plus souple possible son encours de dette et sa trésorerie : enveloppes revolving multi index très compétitives, lignes de trésorerie.

A – Situation prévisionnelle de l'encours de dette de la CPA au 31 décembre 2011

Emprunts	Organisme Prêteur ou chef de file	Montant initial de l'emprunt	Capital restant dû au 01/01/2011	Capital restant dû au 31/12/2011	Index	% par type de taux
Emprunts à taux fixe						
Tirage contrat OCLT 15971 TF 3,936%	SOCIETE GENERALE	15 000 000,00 €	8 250 000,00 €	6 750 000,00 €	TF à 3,93%	10,6%
Consolidation taux fixe 3,85% du CLTR DEXIA	DEXIA CREDIT LOCAL	1 149 465,59 €	853 772,72 €	772 600,00 €	TF à 3,85%	1,2%
Tirage contrat Calyon XU00237783 TF 3,99% 8M€	CALYON	8 000 000,00 €	6 000 000,00 €	5 200 000,00 €	TF à 3,99%	8,1%
Tirage contrat XU00237783 CALYON TF 3,49% sur 8M€	CALYON	8 000 000,00 €	6 400 000,00 €	5 600 000,00 €	TF à 3,49%	8,8%
TOTAL TAUX FIXE		32 149 465,59 €	21 503 772,72 €	18 322 600,00 €		28,7%
Emprunts à taux indexé						
Tirage contrat 16698 SG 3,5M€ TAG12	SOCIETE GENERALE	3 500 000,00 €	1 400 000,00 €	700 000,00 €	TAG 12M	1,1%
Tirage contrat Evolution n°16698 SG 5,3M€ 10 ans sur TAG3M	SOCIETE GENERALE	5 300 000,00 €	4 240 000,00 €	3 710 000,00 €	TAG 3M	5,8%
Tirage consolidé 10M€ SG 15 ans sur TAG3M	SOCIETE GENERALE	10 000 000,00 €	8 666 666,64 €	7 999 999,96 €	TAG 3M	12,5%
Tirage contrat 16698 SG 12M€ 20 ANS sur TAG3M	SOCIETE GENERALE	12 000 000,00 €	10 800 000,00 €	10 200 000,00 €	TAG 3M	16,0%
TOTAL TAUX VARIABLES		30 800 000,00 €	25 106 666,64 €	22 609 999,96 €		35,4%
Emprunts Revolving						
Tirage 25 M sur le contrat revolving Allegro	DEXIA CREDIT LOCAL	25 000 000,00 €	23 000 000,00 €	23 000 000,00 €	EONIA	36,0%
TOTAL REVOLVING		25 000 000,00 €	23 000 000,00 €	23 000 000,00 €		36,0%
TOTAL DETTE CPA		87 949 465,59 €	69 610 439,36 €	63 932 599,96 €		100,0%

(Hors tirage d'équilibre éventuel)

L'encours budgétaire de la dette de la Communauté est équilibré en terme de répartition entre les taux fixes, les taux indexés et le revolving. La durée de vie moyenne est de 10 ans et 9 mois au 31 décembre 2011.

Le coût de la dette reste particulièrement performant, avec un coût prévisionnel de la dette de 2,02% sur 2011, du fait de bonnes opérations à taux fixe et d'un très bon positionnement sur taux variable (très favorable compte tenu des taux monétaires proches de 1%).

Remarque : Il faut souligner l'absence de produits structurés dans l'encours de la Communauté. La gestion actuelle s'appuie uniquement sur l'utilisation opportune de produits simples : fenêtre de marché sur taux fixe et index monétaires, sans utilisation de « produits structurés ».

B – Situation de l'encours de dette après couverture

La Communauté a conclu auprès de NATIXIS une opération de couverture de taux (SWAP) en mai 2010. Cette opération de SWAP permet de couvrir un tirage Société Générale sur TAG 3mois de 9 millions d'euros sur 13 ans contre un taux fixe de 2,43%.

Conditions du SWAP :

Départ : 05/06/2010
Fin : 05/12/2023
Périodicité : trimestrielle
Taux reçu par la CPA = TAG 3 mois
Taux payé par la CPA = taux fixe 2,43%
Encours couvert au 31/12/2011 : 7 999 999,96€

Structure de l'encours après couverture par le SWAP :

Emprunts ventilés par type de taux	Encours au 31/12/2011 avant couverture		Encours au 31/12/2011 après couverture	
	Encours	En %	Encours	En %
TOTAL TAUX FIXE	18 322 600	28,7%	26 322 599	41,2%
TOTAL TAUX INDEXE	22 609 999	35,4%	14 610 000	22,9%
TOTAL CONSOLIDE	40 932 599	64,0 %	40 932 599	64,0 %
TOTAL REVOLVING	23 000 000	36,0 %	23 000 000	36,0 %
TOTAL GENERAL	63 932 599	100 %	63 932 599	100 %

(Hors tirage d'équilibre éventuel)

Cette opération a permis à la CPA de diminuer son exposition au risque de taux et d'augmenter la sécurisation à taux fixe de son encours à des conditions très performantes.

C – Opérations réalisées en 2011 : éventuel tirage d'équilibre de fin d'année

La Communauté sera éventuellement amenée à emprunter en fin d'année 2011 pour équilibrer son compte administratif. Il est cependant trop tôt pour déterminer le besoin réel d'emprunt nécessaire compte tenu du fait que l'exécution n'est pas encore terminée.

Néanmoins la Communauté dispose d'un reliquat de 43 millions d'euros d'enveloppes disponibles pour assurer ses nouveaux financements. Ces enveloppes, contractualisées en 2005 et 2006, présentent des conditions de marge très performantes (<0,05% sur euribor). Si les enveloppes de 2005 ont une durée résiduelle courte (2015), il reste environ 29 millions d'euros d'enveloppes ayant une durée résiduelle de plus de 10 ans.

Le tirage d'équilibre éventuel se fera donc sur ces enveloppes disponibles très avantageuses soit sur un taux fixe si les conditions sont avantageuses soit sur un index TAG dérivé de l'EONIA.

D – Charte Gissler - Classification de l'encours au 31 décembre 2011

La charte Gissler a introduit le 7 décembre 2009 une classification des emprunts bancaires en fonction du profil de risque. La circulaire ministérielle du 25 juin 2010 préconise que les collectivités territoriales établissent une représentation de leur encours sous les critères de classification Gissler.

	1 - Indices en euros	2 - Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	3 - Ecart d'indices zone euro	4 - Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	5 - Ecart d'indices hors zone euro	6 - Autres indices
Structure : A - Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)						
Nombre de Produits	9	0	0	0	0	0
% de l'encours	100,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Encours Fin	63 932 600,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Structure : B - Barrière simple. Pas d'effet de levier						
Nombre de Produits	0	0	0	0	0	0
% de l'encours	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Encours Fin	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Structure : C - Option d'échange (swaption)						
Nombre de Produits	0	0	0	0	0	0
% de l'encours	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Encours Fin	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Structure : D - Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé						
Nombre de Produits	0	0	0	0	0	0
% de l'encours	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Encours Fin	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Structure : E - Multiplicateur jusqu'à 5						
Nombre de Produits	0	0	0	0	0	0
% de l'encours	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Encours Fin	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Structure : F - Autres types de structure						
Nombre de Produits	0	0	0	0	0	0
% de l'encours	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Encours Fin	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(Hors tirage d'équilibre éventuel)

L'ensemble des emprunts de la Communauté est classé en catégorie 1-A, la moins risquée. En effet la CPA n'a contracté aucun emprunt structuré mais seulement des emprunts simples (taux fixes et taux variables en euro). L'unique SWAP est également un swap simple d'échange de taux (variable>fixe).

E – Perspectives d'évolution de la dette sur l'exercice 2012

L'équilibre du budget primitif 2012 nécessite l'inscription de 62.1 millions d'emprunts nouveaux sur 2012. Les emprunts nouveaux inscrits au BP 2012 représentent 50% des recettes de la section d'investissement.

La politique d'investissement nécessaire au développement du territoire devrait donc conduire à une augmentation de l'encours de la dette en 2012.

Il faut cependant pondérer l'évolution de l'encours sur 2012 par le taux de réalisation en investissement. Avec une hypothèse d'un taux de réalisation à 70% des dépenses d'investissement, le besoin d'emprunts nouveaux en 2012 serait de l'ordre de 28 millions d'euros.

Le reliquat disponible sur les enveloppes déjà contractualisées permettra donc d'absorber en grande partie le besoin prévisionnel d'emprunt 2012 sur les conditions avantageuses de ces contrats anciens signés avant la crise.

F – Conclusion

La Communauté dispose d'un encours de dette majoritairement positionné sur des taux fixes compétitifs. Le risque résiduel sur index monétaires (TAG et EONIA) reste très faible compte tenu des taux directeurs de la BCE.

Par une gestion dynamique de ses emprunts, la Communauté a pu bénéficier de taux variables particulièrement performants sur une partie de son encours, grâce aux arbitrages index monétaires simples (positionnement sur index TAG, dérivés de l'Eonia). La Communauté a aussi profité des opportunités sur les marchés de taux pour capter des fenêtres de sécurisation à taux fixe de ses emprunts, notamment en mettant en concurrence entre eux les établissements bancaires.

La Communauté n'a jamais souscrit d'emprunt structuré volatil et n'a donc aucune exposition structurée comme le montre la classification indicative selon les critères de la charte de bonne conduite : 100% de l'encours se situe dans la catégorie la moins risquée (1-A).

Pour 2012, la Communauté dispose encore d'enveloppes très souples et très performantes avec des marges bien en dessous du marché. Il ne devrait pas être nécessaire de lancer de nouvelles consultations dans le contexte actuel d'assèchement du crédit aux collectivités locales.

II – Renouvellement de la délégation pour les emprunts et les opérations financières utiles à la gestion des emprunts

En application de l'article L 5211-10 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil de Communauté peut donner délégation au Président pour contracter les produits nécessaires à la couverture du besoin de financement de la collectivité ou à la sécurisation de son encours dans les limites définies ci-après.

A – Délégation en matière d'emprunts

Le Président peut procéder à la souscription des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le Budget et de passer à cet effet les actes nécessaires.

Les emprunts peuvent être :

- à court, moyen ou long terme, et éventuellement sous forme obligataire,
- libellés en euro,
- avec possibilité d'un différé d'amortissement et/ou d'intérêts,
- au taux d'intérêt fixe et/ou indexé (révisable ou variable), à un taux effectif global (TEG) compatible avec les dispositions légales et réglementaires applicables en cette matière.

En outre, le contrat de prêt peut comporter une ou plusieurs des caractéristiques ci-après :

- des droits de tirages échelonnés dans le temps avec faculté de remboursement et/ou de consolidation par mise en place de tranches d'amortissement,
- la faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index ou le taux relatif au(x) calcul(s) du ou des taux d'intérêt,
- la possibilité de réduire ou d'allonger la durée du prêt,
- la faculté de modifier la périodicité et le profil de remboursement.

Par ailleurs, le Président peut à son initiative exercer les options prévues par le contrat de prêt et conclure tout avenant destiné à introduire dans le contrat initial une ou plusieurs des caractéristiques ci-dessus ou procéder à la modification de ces caractéristiques.

B – Délégation en matière d'opérations utiles à la gestion des emprunts

Le Président peut :

- procéder au remboursement anticipé des emprunts en cours, avec ou sans indemnité compensatrice selon les termes convenus avec l'établissement prêteur, et contracter éventuellement tout contrat de prêt de substitution pour refinancer les capitaux restant dus et, le cas échéant, les indemnités compensatrices, et plus généralement décider de toutes opérations financières utiles à la gestion des emprunts,
- procéder à des opérations de couverture des risques de taux et de change permettant une amélioration de la gestion des emprunts.

Ces opérations utiles à la gestion des emprunts comprennent notamment la conclusion de contrats :

- * d'échange de taux d'intérêt (swap),
- * d'accord de taux futur (FRA),
- * de garanties de taux plafond (CAP),
- * de garantie de taux plancher (FLOOR),
- * de garantie de taux plafond et de taux plancher (COLLAR),
- * d'options sur taux d'intérêt,

Les opérations de couverture des risques de taux et de change doivent toujours être adossées à des emprunts réalisés ou à réaliser.

La durée des contrats de couverture des risques de taux et de change ne peut excéder la durée résiduelle des emprunts auxquels ils sont adossés.

Le montant des contrats de couverture des risques de taux et de change ne peut excéder le capital restant dû des emprunts auxquels ils sont adossés.

Les index de référence des contrats d'emprunts et des contrats de couverture peuvent être :

- * le T4M,
- * le TAM,
- * l'EONIA,
- * le TMO,
- * le TME,
- * l'EURIBOR,

Pour l'exécution de ces opérations de couverture des risques de taux et de change, il est procédé à la mise en concurrence des établissements spécialisés.

Dans le cadre de sa délégation, le Président est autorisé à :

- lancer des consultations auprès de plusieurs établissements financiers dont la compétence est reconnue pour ce type d'opérations,
- retenir les meilleures offres au regard des possibilités que présente le marché à un instant donné, du gain financier espéré et des primes et commissions à verser,
- passer les ordres pour effectuer l'opération arrêtée,
- le cas échéant, résilier l'opération arrêtée,
- signer les contrats de couverture des risques de taux et de change répondant aux conditions de la délégation.

III – Renouvellement de la délégation pour la réalisation de lignes de trésorerie

Le Président peut procéder, dans les limites fixées ci-après, à la réalisation de lignes de trésorerie et de passer à cet effet les actes nécessaires.

Ces ouvertures de crédit sont d'une durée maximale de 12 mois dans la limite d'un montant annuel de 30 millions d'euros, à un taux effectif global (TEG) compatible avec les dispositions légales et réglementaires applicables en cette matière et comporteront un ou plusieurs index parmi les index suivants – EONIA, T4M, EURIBOR.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L5211-10, L 5211-9, L 1618-1, L 1618-2 et R 1618-1,

VU le Code monétaire et financier et notamment l'article L211-1 II ;

VU la délibération n°2009-A142 du Conseil communautaire du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions du Conseil au Président ;

VU la délibération n°2010-A181 du Conseil communautaire du 10 décembre 2010 relative au rapport sur l'état et l'évolution de la dette et à la délégation d'attribution du Conseil de Communauté au Président en matière d'emprunt, de gestion de la dette et de gestion de la trésorerie ;

VU l'avis de la Commission des Finances en date du 16 novembre 2011,

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le rapport sur l'état et l'évolution de la dette présenté dans l'exposé des motifs ;
- **DONNER** délégation au Président en matière d'emprunts et d'opération financières utiles à la gestion des emprunts jusqu'au 30 juin 2013 maximum si aucune autre délibération de renouvellement de la délégation n'est prise d'ici cette date ;
- **AUTORISER** Madame le Président, dans les limites fixées par le budget, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change, et de passer à cet effet les actes nécessaires en découlant ;
- **AUTORISER** Madame le Président, à réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 30 millions d'euros ;
- **PRECISER** que les décisions prises en vertu de la présente délibération pourront être signées par le Vice-Président aux Finances ou le Directeur Général des Services dans la limite fixée par la délégation accordée par le Président ;
- **RAPPELER** que le Conseil de Communauté sera tenu informé des emprunts contractés dans le cadre de la délégation.

OBJET : Ressources - Rapport sur l'état et l'évolution de la dette - Délégation d'attribution du Conseil de Communauté au Président, en matière d'emprunt, de gestion de la dette et de gestion de la trésorerie

Vote sur le rapport

Inscrits	144
Votants	135
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	135
Majorité absolue	68
Pour	135
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents

Maryse JOISSAINS MASINI

03 JAN. 2012

